

Règlement Intérieur de la Braderie

Organisée par le centre de loisirs associatif « **L'Île aux Aventures** »

Article 1 – Organisation

La braderie est organisée par l'association **L'Île aux Aventures**, dont le siège est situé Rue de la Gare, 35370 Saint-Germain-du-Pinel.

L'événement se tiendra le **dimanche 5 octobre 2025**, de **8h00 à 17h30**, à la **salle des sport**, située rue du Stade, 35370 Saint-Germain-du-Pinel.

Article 2 – Conditions de participation

- La braderie est ouverte **aux particuliers**
- Les participants doivent être **majeurs** ou **représentés par un adulte responsable**.
- La **préinscription est obligatoire** et sera considérée comme valide uniquement après réception du **formulaire dûment complété**, accompagné du **règlement de la participation**.
- Conformément à la loi n°2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009, les particuliers ne peuvent participer **qu'à 2 évènements de ce type par an**, exclusivement pour la revente de **biens personnels et usagés**. Une **attestation sur l'honneur** sera exigée le jour de la manifestation.

Article 3 – Attribution des emplacements

- Les emplacements sont **attribués par l'organisation**, dans la limite des places disponibles.
- Chaque exposant pourra bénéficier de **3 tables** maximum.
- L'installation des stands sera possible à partir de **7h00**.

Article 4 – Modalités financières

- Le tarif est fixé à **3 € par table** réservée.
- Le règlement s'effectue :
 - par **chèque**, à l'ordre de « **Ile aux Aventures** », ou
 - par **virement bancaire** (RIB fourni sur demande).
- **Aucune réservation ne sera validée sans règlement préalable.**
- En cas de **désistement** ou **d'absence**, **aucun remboursement** ne pourra être effectué.

Article 5 – Nature des marchandises autorisées

- Seuls les **objets personnels, usagés et conformes à la législation** en vigueur sont autorisés à la vente.
- Sont formellement interdits à la vente :
 - Gros outillage et gros meuble (impossible dans la salle) une solution pouvant être d'apposer sur votre table, une affiche avec une photo de l'article
 - Produits alimentaires,
 - Animaux vivants,
 - Substances illicites,
 - Armes ou objets dangereux,
 - Tout produit interdit par la loi...

Article 6 – Restauration sur place

Un **stand de restauration** sera proposé par les organisateurs tout au long de la journée. Il proposera une sélection de **boissons, collations et petite restauration** à des tarifs accessibles.

Les bénéfices réalisés seront intégralement reversés au profit des **activités du centre de loisirs « L'Île aux Aventures »**.

Article 7 – Responsabilités

- Chaque exposant est **entièrement responsable de ses biens**.
L'association décline toute responsabilité en cas de **vol, perte ou dégradation**.
- L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'**accident corporel** survenu durant la manifestation.
- Les exposants doivent **maintenir leur emplacement propre** et **évacuer leurs déchets** en fin de journée.

Article 8 – Règles de sécurité

- L'accès aux véhicules sera **strictement interdit pendant les horaires d'ouverture au public**, sauf autorisation exceptionnelle.
- Les **issues de secours** et **voies de circulation** devront rester **libres en permanence**.

Article 9 – Comportement et discipline

- Les exposants s'engagent à **respecter les consignes** données par les organisateurs tout au long de l'événement.
- Tout comportement inapproprié, dangereux ou irrespectueux pourra entraîner **l'exclusion immédiate**, sans possibilité de remboursement.

Article 10 – Assurance

- Il est **recommandé** aux exposants de disposer d'une **assurance responsabilité civile** couvrant leur activité sur la braderie.

Article 11 – Acceptation du règlement

- La participation à la braderie implique **l'acceptation pleine et entière** du présent règlement intérieur, sans réserve.

DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025

Saint Germain du Pinel - Salle des Sports

8H00 – 17H30

Contact : anim.csf@gmail.com

Installation des exposants à partir de 7H00

Tables et chaises fournies

BULLETIN D'INSCRIPTION

❖ NOM :

❖ Prénom :

❖ Téléphone :

❖ Mail :

Souhaite réserver un emplacement de table(s) x 3 € =€

Le bulletin est à retourner avec le règlement

(chèque à l'ordre de « l'Ile aux aventures »

ou virement avec RIB fourni sur demande sur le mail anim.csf@gmail.com) :

- Soit par courrier au 15 rue de la Gare – 35370 St Germain du Pinel

- Soit en le déposant dans la boîte aux lettres du centre de loisirs

IMPORTANT : Un e-mail de confirmation vous sera envoyé (en cas de non-réception de confirmation avant le 03/10/25, envoyez un mail à anim.csf@gmail.com). Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé aux exposants qui annulent ou ne sont pas présents le jour de la braderie.

ATTESTATION A REMPLIR PAR L'EXPOSANT
Braderie 05/10/2025 (St Germain du Pinel)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à..... (Département :.....)

Adresse :

Code postal : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

carte d'identité passeport permis de conduire

Délivrée le : Par :

N° immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du Commerce) ;
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal).
-

Fait à :

Le :

Signature :